

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Département limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## ENCORE UNE ENCYCLIQUE

Le pape Pie X est grand pondérateur d'encycliques. Cette littérature pontificale n'aurait aucun succès en librairie, mais grâce au concours des « Croix » et des « Semaines religieuses », elle se répand quelque peu parmi les dévotés et les marguilliers, entretenant chez eux la douce conviction que si l'ancien patriarche de Venise n'avait pas été porté au trône de St Pierre, il eût pu faire un grand écrivain religieux.

S'il convient de faire quelques réserves et de n'adopter cette opinion que sous bénéfice d'inventaire, il importe de remarquer que Pie X est, en tout cas, un pontife extrêmement prudent.

Il a, en effet, attendu que la consultation électorale soit terminée en France et en Belgique pour lancer son papier. Un tel document, dans la forme où il est conçu et par les idées qu'il exprime n'eût peut-être pas permis aux candidats et aux électeurs catholiques l'attitude qu'ils ont adoptée pendant la dernière période électorale.

La note dominante le leitmotiv de la nouvelle encyclique, c'est l'irréductible antipathie de l'Eglise pour le progrès sous toutes ses formes ; c'est la haine aveugle du modernisme, surtout de celui qui cherche à se faire jour dans son propre sein.

Pie X va jusqu'à déplorer la facilité des voyages, qui, à son avis « grandit la communication des erreurs ». Au temps lointain où les déplacements étaient horriblement difficiles, où on cheminait sur des chariots à roues pleines traînés par des bœufs, les seuls véhicules de la pensée étaient les moines prédicateurs ou les pèlerins, pieux chemineaux d'alors abritant la mendicité sous le couvert du zèle religieux. C'était le bon temps pour l'Eglise, et ce qu'elle appelle « l'erreur » avait infiniment moins de chance de se communiquer aux foules qu'aujourd'hui, où les chemins de fer, les paquebots, le télégraphe et le téléphone mettent constamment à leur portée les idées et les faits.

On est, par cela même, porté à l'examen et à la discussion, genre d'exercice très nuisible au prestige du catholicisme intrinsèque. Ce qu'il faut à cette doctrine absolutiste, c'est la stagnation de l'humanité, sans quoi elle s'effondre pitoyablement. Aussi le « Saint-Père » déclare-t-il qu'il suffit « que chacun soit bien instruit dans les rudiments de la foi chrétienne » et réclame-t-il pour « l'école libre », le droit d'être « l'école de religion ».

Les enfants doivent être tenus dans l'ignorance de tout ce qui n'est pas la religion ou n'est pas subordonné à ses directions : « L'Eglise, écrit le pape, possède, avec son magistère, le pouvoir de gouverner la société chrétienne ».

Si Pie X avait lancé sa nouvelle encyclique à la veille des élections législatives, les cléricaux qui se piquent d'obéir aux ordres de Rome n'eussent pu décemment s'affubler de tous les masques qu'ils ont mis sur leurs visages pour tromper les électeurs.

Nous n'aurions pu voir les catholiques faire alliance avec les socialistes unifiés, avec les progressistes, même avec certains radicaux contre d'autres radicaux que leur anticléricalisme avéré signalait à la vindicte de l'Eglise.

Si le pape avait dénoncé la France comme « le centre d'une vaste conjuration contre l'Eglise et la religion », il eût provoqué immédiatement une révolte de l'opinion publique contre tout ce qui dégage plus ou moins le « parfum de Rome » et quelques-uns des candidats hybrides, qui ont été élus à la faveur d'une équivoque pour faire au Parlement la besogne ultramontaine, restaient sur le carreau.

Avec plus de roublardise que de bonne foi, il a laissé passer la pé-

riode où une telle manifestation pouvait être dangereuse pour ses féaux. Maintenant que le cap est doublé, maintenant que ses quelques champions sont à l'abri du péril pour quatre ans, et peut-être pour six, il embouche sa trompette et part en guerre contre la Société moderne, contre le progrès matériel et social.

Il ne faudrait pas attacher une importance excessive à cette exhalaison de la « pensée » pontificale. On a pris la douce habitude de hausser les épaules chaque fois que Pie X gratifie la chrétienté d'une admonestation de ce genre, dont l'effet offre beaucoup d'analogie avec celui du classique cautère sur une jambe de bois. Mais il faut cependant tirer de ces élucubrations papales un enseignement.

Les sentiments que le « Saint-Père » exprime, et qui sont ceux de tous les catholiques intransigeants français, nous démontrent que le parti clérical, cent fois vaincu par l'idée républicaine, ne désarme cependant pas. Il demeure en posture de combat, prêt à se jeter, à chaque occasion nouvelle, dans la lutte contre la liberté, contre l'esprit démocratique, contre tout ce que nous avons acquis par la persévérance de notre effort et notre volonté de progrès.

Si nous voulons poursuivre notre marche en avant, si nous voulons réaliser les réformes sociales attendues, ne nous endormons pas dans une trompeuse sécurité, ne perdons pas de vue les manœuvres des chevaliers du Saint-Siège. Leurs récents assauts contre l'école laïque sont là pour nous prouver qu'ils ne sont jamais plus dangereux qu'au moment où on les croit le plus tranquilles !

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 Juin 1910

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la vérification des opérations électorales et valide entre autres : MM. Joseph Reinach, Digne ; Bouisson, Marseille (8) ; Babaud-Lacroze, Confolens ; Cassadou, Bordeaux (8) ; Cochery, Pithiviers ; Fleury-Ravarin, Lyon (9).

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport présenté par le 11<sup>e</sup> bureau à la suite du défaut de proclamation du résultat des opérations électorales de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Réunion.

Les conclusions du bureau tendant à autoriser M. Archambeaud à siéger provisoirement jusqu'à ce que les résultats des opérations de cette circonscription aient été examinés par la Chambre, sont adoptés.

527 élections étant validées, la date de la nomination du bureau définitif est mise aux voix.

La Chambre décide de procéder demain à cette nomination.

Et la séance est levée.

## Les Elections Anglaises

M. Cheillon trace ce curieux tableau des élections anglaises :

Rien ici de notre conception latine, froide et noble comme un décor de mairie, des citoyens mâles et majeurs délibérant et « s'assemblant dans leurs Comices » pour accomplir avec « la majesté d'un peuple libre », l'acte sacré du citoyen. Tout est plus naïf, plus humain, plus local. Des meetings s'improvisent dans la rue ; des orateurs parlent du haut d'une voiture. Les réunions électorales débattent par des concerts ; la famille du candidat paraît avec lui sur l'estrade ; parfois, s'il est occupé ailleurs, sa femme le remplace et fait un discours.

L'autre jour, c'était le cas pour M. Lloyd George. On a vu mieux cette semaine : deux enfants âgés de quatre et six ans parlant devant les électeurs en faveur de leur pé-

re. L'un disait : « Trois hurrahs pour le « free trade ! » Et les hurrahs éclataient. L'autre : « Vote for daddy ! » et la foule chantait le vieux refrain cordial : « For he's a jolly good fellow ! »

Mieux encore : des terre-neuve, de braves toutous à la porte des bureaux des Comités ou bien assis dans la voiture d'un champion politique, affublés d'une pancarte qui recommandait leur maître aux suffrages du quartier. Tout cela est populaire, touche le fond anglais, le sentiment qui s'élève à la vue des bons animaux, à l'évocation de la famille et du home.

## STATISTIQUE ORATOIRE

Le directeur du « Répertoire du Journal officiel de la R. F. » a eu la curiosité de connaître « le prix de revient de l'éloquence des groupes politiques du Sénat et de la Chambre ». A cet effet, il a dressé des tableaux et établi des comptes qu'il publie sous ce titre : « Essai d'une statistique intellectuelle du Parlement français. » Il en résulte que pendant l'année 1908, la Chambre a siégé 608 heures et 45 minutes, soit en moyenne 3 heures 48 par séance ou si l'on veut, 1 heure 39 par jour. Les discours prononcés, au nombre de 413, occupent à l'Officiel 549,664 lignes. Les démocrates (Union et Gauche) ont parlé pendant 103 heures et 28 minutes ; les radicaux, 81 heures 37 ; les radicaux-socialistes, 120 heures 51 ; les socialistes, 100 heures 33 ; les progressistes, 62 heures 5 ; les nationalistes, 30 heures 1 ; la Droite, 42 heures 12 ; ce qui fait ressortir le temps moyen par orateur de gauche à 2 heures 15 ; par orateur de droite à 48 minutes, et le prix moyen de la minute à 111 francs pour la Gauche, à 312 francs pour la Droite.

Ces prix sont singulièrement dépassés par ceux du Sénat, qui siège moins souvent et qui parle beaucoup moins, bien que l'indemnité de la haute Assemblée soit égale à celle de la basse. Pendant le même exercice, le Sénat n'a siégé que 265 heures 35 minutes, soit 3 heures 7 par séance ou 43 minutes jour. L'éloquence sénatoriale revient au public à 455 fr. par minute et par sénateur radical ; tandis que les sénateurs progressistes, plus laborieux ou mieux doués au point de vue oratoire, ne lui coûtent par minute que 133 francs. Le député qui a le plus parlé en 1908 est M. Caillaux, 41,699 lignes (à cause de l'impôt sur le revenu) ; après lui vient naturellement M. Jaurès, 16,295 lignes devant MM. Barthou, 15,630 lignes ; Briand, 13,702 lignes ; Pelletan, Aimond, Ruau, Viviani, Ribot. M. Cochery arrive bon dernier avec 1,204 lignes. Parmi les ministres d'alors, M. Clemenceau, président du conseil n'a parlé que 6 heures 23 à la Chambre et 3 heures 22 au Sénat. Il est dépassé de beaucoup par cinq ou six de ses collègues. La part la plus modeste est celle de M. Dujardin-Beaumetz dont les courtes harangues n'occupèrent en 1908 que 28 minutes à la Chambre et 15 minutes au Sénat.

## Auguste Comte et le Régionalisme

Auguste Comte, en 1854, dans son Système de politique positive, proposa de nouvelles unités administratives qu'il appelle : intendances françaises.

Le philosophe groupait les départements en dix-sept intendances, dont voici les chefs-lieux (qui, on va le voir, ne sont pas toujours des chefs-lieux de département) :

Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen, Nantes, Toulouse, Lille, Strasbourg, Reims, Orléans, Angers, Montpellier, Limoges, Clermont-Ferrand, Dijon, Rochefort

A la tête de chaque intendance, Auguste Comte plaçait un intendant, qui nommerait les préfets des départements dont le groupe ment formait l'intendance.

## Une anecdote sur Jules Renard

Jadis, le regretté Jules Renard, conta la petite histoire de son départ pour Paris :

« Non, non, je ne suis pas venu à Paris en sabots, mais c'est en sabots que j'ai quitté mon village. »

« Depuis longtemps, je voulais gagner ma vie à Paris. Ma mère s'opposait à mon départ et elle me surveillait, car j'étais capable de me sauver sans sa permission. »

« Chaque matin, comme je me levais avant elle, elle m'écoutait marcher. Si elle entendait mes sabots, elle se disait : « Il ne peut pas aller bien loin. » Si elle entendait mes souliers, elle me disait de son lit, inquiète : « Où vas-tu avec tes souliers ? Ce n'est ni jour de fête, ni jour de foire. » Je répondais :

« Maman, je vais à la charrue et j'ai pris mes souliers parce que la pluie tombe et que ça patouillera dans les champs. »

« Et je n'osais plus partir. »

« Mais un matin, je suis sorti de la maison, ma paire de souliers sous le bras, en faisant beaucoup de bruit avec mes sabots. »

« A quelque distance du village, par-dessus la haie du petit pré qui est à ma mère, j'ai jeté les sabots, comme un adieu, j'ai mis les souliers, et j'ai continué ma route vers Paris. »

« Quand ma mère amena sa vache au pré, elle trouva mes sabots. D'abord, elle ne comprit pas, elle m'appela ; elle revint à la maison ; elle chercha mes souliers, et lasse de chercher, elle s'assit au coin de la cheminée pour pleurer tout son saoul. »

## Aéronautique et aviation russe

La création de Sociétés aéronautiques en Russie est quelque peu en retard. Il en existe pourtant deux : le Club impérial russe d'aérostation et le Club aéronautique d'Odessa, qui ont pour but le développement de la navigation aérienne. Sur la demande du ministre de la guerre, la Douma a accordé pour trois ans, à la première de ces Sociétés, un secours annuel de 5.000 roubles. Elle a, en outre, accordé une subvention annuelle de 3.000 roubles au journal *Vostokhophlavitel* (l'Aéronaute) qui se consacre au même but.

Quant à l'aviation, le ministre a demandé à la Douma un crédit de 25.000 roubles pour l'organisation, en 1910, d'un concours d'aviation pour aviateurs russes et étrangers. Ce crédit a été accordé également. Le concours sera organisé dans les conditions suivantes :

Il y aura huit prix de 1.500 roubles chacun pour les huit épreuves suivantes :

1. Trajet de durée maxima ; 2. course de vitesse ; 3. altitude atteinte ; 4. vol par le vent le plus violent ; 5. aptitude de l'appareil à modifier sa vitesse ; 6. bon retour sur le sol ; 7. proportion la plus avantageuse entre le poids enlevé, le poids de l'appareil et le poids total ; 8. vol en dehors de l'aérodrome.

L'appareil ayant rapporté la victoire dans le plus grand nombre de ces huit épreuves recevra un prix supplémentaire de 9.000 roubles. Il y aura donc, en tout, 21.000 roubles de prix. Les 4.000 autres roubles couvriront les frais d'aménagement de l'aérodrome et des hangars.

## Du singe à l'homme

M. Marcelin Boules reconstitua, l'an dernier, le crâne de l'homme fossile trouvé à La Chapelle-aux-Saints, en Corrèze, par les abbés Bouyssonie et Bardon.

Comme la calotte intérieure du crâne reproduit exactement, en creux, tous les reliefs des circonvolutions du cerveau, il a suffi à MM. Boules et Anthony de couler du plâtre à l'inté-

rieur de ce crâne pour avoir un moulage très exact du cerveau qui le remplissait.

C'est le moulage que M. Edmond Perrier vient de présenter à l'Académie des sciences ; il a montré par une saisissante comparaison, que le cerveau de l'homme de La Chapelle-aux-Saints est beaucoup plus rapproché du cerveau d'un anthropoïde supérieur que de celui d'un homme actuel.

Sans vouloir, s'appuyant sur ces faits, trancher par la positive la question de l'origine simiesque de l'homme. M. Perrier a insisté sur ce fait que nous avions, avec le cerveau de l'homme de La Chapelle-aux-Saints, une preuve de la connexion entre le type simiesque et nous.

## Tulipes

La passion de la tulipe se développa à un point tel dans tous les Pays-Bas que, dès le commencement du dix-septième siècle, il se traita, dit-on, à Amsterdam, pour plus de dix millions d'affaires sur cette plante. Une Bourse des tulipes s'institua, où les amateurs faisaient la hausse et la baisse sur les oignons rares. L'un d'eux « l'Amiral-Lufkens », dépassa le prix de 4.000 florins ; le « Vice-Roi » atteignit près de huit mille et le « Semper-Augustus » dix mille !

Dans cette spéculation, des gens s'enrichirent et d'autres se ruinèrent. L'oignon de tulipe devint comme un tableau unique, un marbre incomparable ou un joyau fleuri. On se le disputa à coups de florins ; et ce reste un souvenir amusant que celui de cet amateur hollandais qui donna en dot à sa fille un bulbe de tulipe. C'est de ce seul oignon, si recherché et si cher alors, que naquit cette longue et belle variété dite « Mariage de ma fille ».

## INFORMATIONS

### Election sénatoriale

Une élection sénatoriale a eu lieu dimanche dans le département de l'Orne. En voici les résultats :

Inscrits, 863.	
MM. Cachet, anc. dép. lib.	414 voix.
D'Poulain, cons. gén.	
r. de gauche.....	228 —
Abadie, cons. gén.	
r. p.....	152 —
Bansard des Bois,	
dép. pr.....	72 —
Leprêtre, av. cons..	4 —

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Poriquet, sénateur conservateur, décédé. M. Poriquet, doyen d'âge du Sénat, appartenait à cette assemblée depuis l'origine même, c'est-à-dire 1876. Il avait siégé au Luxembourg sans interruption depuis trente-quatre ans, ayant été réélu à chaque renouvellement partiel.

### Deuxième tour

Après le désistement de MM. Bansard des Bois et Abadie, ont obtenu : MM. le docteur Cachet Elu. 483 voix. Poulain..... 368 —

## Au Maroc

Moulaï Hafid, furieux de ne pouvoir, malgré la bastonnade infligée par son ordre aux femmes du pacha, trouver l'endroit où sont cachés les trésors de Hadj-ben-Aïssa, a fait saisir la femme favorite de ce malheureux fonctionnaire pour essayer de lui faire révéler par la torture l'emplacement où la fortune doit être enfouie. Cette pauvre femme, complètement dépourvue de ses vêtements, fut menée à Mequinez et crucifiée vivante dans des conditions particulièrement épouvantables.

On lui fit d'abord subir l'horrible supplice du sel, qui consiste à ouvrir profondément avec un rasoir les paumes des mains, à mettre dans les

plaies saignantes une poignée de gros sel, puis à enfermer la main dans une peau mouillée et solidement cousue. Les mains, ainsi enveloppées, furent clouées sur un mur, et comme la malheureuse femme continuait à jurer qu'elle ignorait l'endroit où se trouvait l'argent, on lui broya les seins en les serrant progressivement à l'aide d'étau en bois. Pendant quatre jours et quatre nuits la suppliciee, qu'on alimentait de force pour qu'elle ne défaillit point, resta crucifiée.

On la détacha ensuite et on lui prodigua maintenant des soins attentifs pour lui permettre d'affronter, lorsqu'elle sera rétablie, des supplices plus atroces encore. Tels sont les procédés du sultan de Fez, qui, la semaine dernière, affirmait que les supplices étaient abolis au Maroc.

### Le Retour du « Pourquoi-Pas »

Le Pourquoi-Pas ? portant la mission Charcot, est arrivé dimanche à Rouen, où une réception enthousiaste lui a été faite.

Le petit navire venait de Duclair, où il avait mouillé la nuit dernière. C'est à Duclair, que Mme Waldeck-Rousseau et les parents des membres de la mission s'étaient rendus pour revoir plus tôt les hardis explorateurs.

En leur honneur, Rouen avait revêtu la tenue des jours de fête. Les navires actuellement dans le port ont hissé leurs pavots ; des drapeaux flottent aux fenêtres dans toutes les rues par lesquelles le cortège doit passer pour se rendre à l'Hôtel de ville.

Le docteur Charcot et ses compagnons ont été l'objet d'ovations enthousiastes de la part de la population.

### Les droits de la Régie

La Cour de cassation vient de décider, contrairement aux prétentions de la régie et des contributions indirectes, que les registres portatifs des agents de cette administration ne font pas foi jusqu'à inscription de faux du degré alcoolique des boissons recencées par eux chez les marchands en gros de vins et spiritueux.

Cette décision, qui présente un grand intérêt pour les négociants, a été rendue sur le pourvoi d'une Société des vins naturels qui avait été condamnée — pour une fraude qu'on lui reprochait sur la foi de portatifs — à une amende de 150.000 fr.

## Petites Nouvelles

Les voyages officiels à Paris des souverains de Bulgarie et de Belgique auront lieu à la fin juin et vers la mi-juillet.

Ferdinand I<sup>er</sup>, roi des Bulgares, arrivera probablement le 23 à Paris. Il sera accueilli avec tout le cérémonial que comportent les grandes réceptions officielles des souverains étrangers.

— Le drame de la ferme de Jully vient d'avoir son dénouement : le jury d'Auxerre a condamné Jacquard à la peine de mort et Vienny à 20 ans de travaux forcés.

— Dimanche a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pasteur, à l'Ecole Normale Supérieure. Dans la journée a également eu lieu l'inauguration du monument élevé à François Coppée, sur la place St-François-Xavier, à Paris.

— A Mazeaux (Hte-Loire), est décédée une centenaire Mme veuve Frappa, qui jouissait encore de toutes ses facultés et n'avait jamais été malade.

— Dimanche a eu lieu, à Montargis, sous la présidence de M. Millerand, ministre des travaux publics, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Adolphe Cochery, premier ministre des postes et télégraphes.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'école Laïque contre l'Épiscopat

La Fédération des Amicales et l'Amicale du Lot contre l'Évêque de Cahors

(31 Mai 1910)

(Suite)

M. Flach entre alors dans le vif de la question. Il examine les passages de la lettre pastorale visant particulièrement le corps enseignant.

« La suppression, dit la lettre pastorale, de tout enseignement religieux à l'école est l'une des principales causes du mal profond dont souffre la France et qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme... L'Église défend de fréquenter l'école neutre à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. N'est-ce pas outrager l'instituteur de la façon la plus injuste que de dire cela ? »

« Outre le péril de la foi il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout lorsqu'il s'agit de ces écoles mixtes, où l'on pratique, par le mélange des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé. »

« Usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classe qui sont plus répandus et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Église catholique, ses doctrines et son histoire ». Est-ce que ces attaques n'atteignent pas ceux qui se servent de ces livres de classe sans y être obligés puisqu'ils peuvent choisir leurs manuels sur une liste approuvée par l'autorité académique, et ne les accuse-t-on pas de se faire sciemment les collaborateurs d'une œuvre de mensonge et de dénigrement ? »

Puis, à certain moment, emportés par la haine que leur inspire l'École laïque, les rédacteurs de la lettre pastorale perdent toute prudence et s'écrient : « A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles, soi-disant neutres, ont perdu ce caractère. Les instituteurs qui les dirigent ne se font pas scrupule d'outrager la foi de leurs élèves, et ils commettent cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries que leur impiété leur suggère. » Cette fois, ce sont bien les instituteurs qui sont pris à partie. On multiplie contre eux les accusations perfides, on emploie contre eux les expressions injurieuses ; on incrimine leur enseignement oral et c'est incontestablement une attaque personnelle ; on leur reproche de se servir « de mille autres industries que leur impiété leur suggère » et que l'on omet de désigner clairement, et c'est encore une attaque personnelle, doublée d'une injure. Les évêques n'ont pas le droit d'user de pareils procédés.

M. Flach cite un arrêt de la cour de Nancy qui a condamné un journal républicain poursuivi par les Frères des Ecoles chrétiennes qu'il avait accusés de donner un enseignement antisocial et antifrançais. La cour a pensé qu'il y avait eu un préjudice matériel et moral, M. Flach demande qu'on applique aux évêques qui ont causé un préjudice aux instituteurs, le même traitement.

Puis, il aborde la question du

préjudice matériel. Tout de suite, il fait remarquer que les instituteurs ne se préoccupent pas du chiffre de dommages-intérêts qui pourra leur être accordé. Cela les laisse indifférents, ils ne sont pas ici pour avoir de l'argent. Ils n'ont pas d'aussi vil souci. Ce qui les touche, c'est le préjudice moral qui a été causé à l'école et au personnel enseignant. Mais il faut bien pourtant que leur défenseur dégage de ce procès les éléments du préjudice matériel.

On sait que le traitement est en raison directe de la fréquentation des écoles, c'est-à-dire du nombre des élèves. Si une école reçoit plus de trois cents élèves et compte plus de cinq classes, l'instituteur qui se trouve à sa tête devient directeur déchargé de classe et il touche de ce fait une indemnité spéciale de 400 francs par an.

Il faut ajouter à cela que, dans beaucoup de communes, les instituteurs remplissent les fonctions rétribuées de secrétaire de mairie, et que la lettre pastorale a pu avoir pour effet d'inciter certaines municipalités réactionnaires à retirer ces fonctions à des instituteurs qui les remplissaient.

M. Flach dit qu'il se bornera à ces rapides constatations car ses clients sont forts peu préoccupés des questions d'argent. Ils n'attendent de leur travail que le pain quotidien ; leur récompense, ils la cherchent et la trouvent dans l'hommage que les gens de bien rendent à leur caractère, à leur conscience, à leur dévouement et à leur probité.

Ce qui leur a été le plus pénible, c'est le préjudice moral que leur a causé la lettre pastorale. C'est pour celui-là surtout qu'ils demandent et qu'on leur doit une réparation.

M. Flach insiste alors sur la répercussion déplorable que les attaques épiscopales ont eu dans le monde scolaire ; des carreaux brisés aux écoles, des manuels brûlés, des instituteurs réduits à la famine dans certaines régions et traités en pestiférés, partout une excitation de mineurs à une débauche de haine.

Ce département du Lot a eu, comme les autres ses manifestations révolutionnaires.

Nos maîtres laïques, traqués par des fanatiques, font face à leurs adversaires et viennent vous demander à les aider à défendre leur honneur.

Aujourd'hui, l'instituteur n'est pas seulement celui qui apprend aux enfants à lire, à écrire et à compter ; il est chargé de l'instruction morale et civique des enfants du peuple. Il n'est pas, comme on l'a dit, un anti-curé, mais il a fini par remplacer le curé ; il est devenu, dans son milieu, le confident auquel on s'adresse volontiers et que l'on va trouver dans les heures difficiles.

Il n'a, ce primaire, que sa conscience pour guide ; il est l'éducateur au sens social du mot ; en prêchant son évangile laïque, il a par sa droiture, amené à la République les générations nouvelles et, quoi qu'on en dise, il a fait de notre pays un foyer de grandeur morale et de noble générosité où viennent souvent se réchauffer les vieilles monarchies.

Son enseignement est basé sur la libre raison, et c'est pour cela que l'Église le condamne et M. Flach, dans une éloquente péroraison, fait un éloge de l'école laïque.

PLAIDOIRE DE M. MARTIN

M. Martin présente la défense de l'Évêque. Il lit tout d'abord une déclaration de ce dernier dans laquelle l'Évêque dit qu'il a usé de

son droit et qu'il se propose d'en user encore à l'occasion.

M. Martin examine brièvement la question de compétence. On objecte que la diffamation n'est pas précise, M. Martin le conteste. Il n'y a rien de vague dans les accusations des évêques et ces accusations ont été publiques, car elles ont été formulées et commentées dans toutes les églises de France.

M. Martin traite la question d'irrecevabilité de la plainte. En disant qu'un grand nombre d'instituteurs violaient la neutralité, les évêques n'ont pas attaqué le corps entier des instituteurs ; ils n'ont attaqué qu'une partie de ceux-ci.

Il ne s'agit pas ici de contester la légalité des Amicales, mais de rechercher quels sont leurs droits et si elles ont celui de défendre des intérêts particuliers corporatifs ce qui serait éluder la loi qui interdit aux fonctionnaires de se constituer en syndicats. Ce droit, M. Martin le nie aux Amicales et il s'attache à infirmer la valeur, dans la cause pendante actuellement, de la jurisprudence par M. Flach et qui, dit-il, ne s'appliquait qu'aux syndicats.

Une association d'instituteurs est légale, mais elle ne peut exercer autre chose que des droits collectifs et M. Martin cite spécialement sur ce point la doctrine des jurisconsultes.

Les évêques n'ont pas dit : le corps tout entier des instituteurs viole la loi ; ils ont dit : un grand nombre d'entre eux violent la loi ; vous devez retirer à ceux-là les enfants que vous leur avez confiés. Ce n'est pas la généralité des instituteurs que les évêques ont visée et ils n'ont pas visé du tout l'Amicale des instituteurs.

L'audience est suspendue à 4 heures. Elle est reprise à quatre heures et demie.

M. Martin s'attache ensuite à réfuter les griefs articulés par les instituteurs. Il dit que ceux-ci ne sont nullement attaqués par les évêques mettant les fidèles en garde contre le danger de perversion morale que peut présenter telle ou telle école, ou disant que la neutralité est une des principales causes du mal qui atteint la famille, la morale et le patriotisme, ou affirmant que certains manuels scolaires répandent l'esprit de mensonge et de dénigrement, ou accusant les écoles mixtes de faire courir les plus grands périls à la foi et à la vertu des enfants. Dans tout cela, il n'y a rien contre les instituteurs eux-mêmes. C'est l'école laïque, c'est un principe que l'on met en cause au nom de la doctrine catholique. Et cela les évêques avaient le droit de le faire.

M. Martin rappelle le temps où l'instituteur dans son école enseignait le patriotisme et il prétend que les Amicales ont fait montre de sentiments antipatriotiques notamment au Congrès de Clermont en 1907, où un ordre du jour de félicitations aux troupes engagées alors à Casablanca a été repoussé. Il ajoute que M. Rajadé, Président de l'Amicale, qu'il savait être patriote et tolérant, assistait d'ailleurs à ce Congrès comme délégué de la Fédération.

M. Rajadé demande l'autorisation d'intervenir et il fait courtoisement remarquer à M. Martin que le fait ainsi rapporté est inexact. L'ordre du jour cité était proposé par un instituteur qui avait prétendu, dans la presse, que ses collègues n'étaient pas patriotes. Les délégués manifestèrent violemment contre l'auteur de l'ordre du jour et non contre le texte, voulant ainsi, au contraire, affirmer leur patriotisme et la preuve c'est que la motion précisée reprise par le Pré-

sident du Congrès fut approuvée par des applaudissements répétés.

M. Martin reconnaît que le fait avait été mal rapporté par les journaux et l'incident est clos.

M. Martin cite ensuite d'abondants extraits d'un traité de pédagogie de Dufresne qui n'est que le résultat d'une conception individuelle et la réunion d'un certain nombre d'articles de journaux.

Puis M. Martin s'efforce de démontrer que la neutralité a été violée dans les manuels. Il cite de nombreux extraits des livres de MM. Payot et Bayet disant que les intelligences éclairées ne peuvent admettre le miracle, qu'il est impossible de posséder la vérité sur les fins dernières de l'homme, qu'il y a des choses impossibles à admettre scientifiquement, qu'on a le droit de choisir sa religion et même de n'en avoir aucune, que les évangiles contiennent des conceptions qui froissent la conscience moderne. Ces textes dit l'avocat, violent la neutralité scolaire.

En terminant, M. Martin dit que la lettre pastorale incriminée a un caractère purement doctrinal dans sa première partie et que dans l'autre partie, ses auteurs, en déniant la violation de la neutralité de l'école, n'ont fait qu'user de leurs droits de citoyens. Après cette plaidoirie, le tribunal renvoie au 23 juin la suite du procès.

A cette date, M. le Procureur Villotte développera ses conclusions.

Théâtre en plein air

### LA FILLE DE ROLAND

C'est à l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta, une des plus florissantes qui soit, que revient donc l'honneur d'avoir fait connaître dans notre ville ce spectacle merveilleux et pourtant inédit pour nous, qu'on nomme le théâtre de la nature et qu'elle avait plus modestement et plus justement dénommé : Théâtre en plein air.

L'entreprise était alléchante ; la société l'a pas pu y résister et elle a bien fait. Car pour quiconque aura ressenti une fois ces fortes impressions résultant de tant d'éléments divers : la sublimité d'une action se déroulant dans un cadre auquel elle emprunte un peu de sa parure, l'harmonie des voix faisant sonner de beaux vers amplifiés par des échos inattendus et jusqu'aux mouvements des personnages et à leurs costumes se mariant avec les décors naturels, pour quiconque aura senti tout cela, il y a vraiment quelque chose de nouveau et ce nouveau c'est la sensation d'un peu de poésie.

C'est donc une belle manifestation artistique à laquelle nous étions conviés dimanche et qu'un public enthousiaste a saluée de ses acclamations, récompensant ainsi de leurs efforts les organisateurs, membres et amis de l'Association, qui avaient admirablement fait les choses, l'artiste décorateur, M. Roubaud, qui s'était employé avec un art consommé à la confection, à la plantation des décors, et à la décoration naturelle de la scène, le chef de musique du 7<sup>e</sup> que sa conscience et son goût habituels avaient guidés dans la composition du programme de la partie musicale et enfin les artistes dont la plupart ont mis un talent de premier ordre au service d'une œuvre bien faite pour le plein air.

Parmi ces derniers il faut citer M. Magnat dans le rôle d'Amaury dont les accents tragiques rappellent l'excellent acteur de Max, M. Henri Rollan, dans le rôle de Gérard, dont la fougue juvénile a été très appréciée, Mlle Lucie Brillé, dans le rôle de Ber-

the, impressionnante de grâce solennelle et à la diction nerveuse ; et gardons-nous d'oublier le personnage de Charlemagne qui fut tenu avec une belle puissance.

En somme si le spectacle de dimanche a été un beau succès, il aura eu en outre le mérite d'une belle tentative et pourra fournir pour l'avenir de précieuses indications, si les circonstances veulent qu'on réunisse un jour une troupe bien homogène renforcée d'une nombreuse figuration dans un cadre plus complètement naturel où un ciel plus élément conduira les foules.

### L'Aviation à Cahors

C'est définitivement fixé : Cahors sera la première ville de la région qui aura le plaisir de voir un aéroplane.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Lamouroux, l'aviateur si connu sera à Cahors les 15, 16, 17 et 18 JUILLET, et exposera son monoplane (type Blériot).

Le 19 JUILLET aura lieu l'exhibition et le vol.

Ces dates sont irrémédiablement fixées.

Jusqu'à ce jour notre ville a été la dernière à voir, à admirer les nouveautés : tout est déjà vieillot quand notre région profite d'un progrès quelconque.

Il n'en sera pas de même cette fois pour cette merveilleuse attraction qui fait rassembler des milliers et des milliers de personnes dans les diverses villes où ont lieu l'exposition et l'exhibition d'un aéroplane.

Les Cadurciens sauront gré au Comité d'aviation de cette initiative qui ne peut manquer d'attirer dans notre ville de nombreux visiteurs.

La semaine d'aviation des 15, 16, 17, 18, 19 JUILLET obtiendra un vif succès à Cahors et dans la région.

Ajoutons que ce même jour, une deuxième attraction intéressera les visiteurs : c'est, ainsi que nous l'avons annoncé ci-dessus, le match nautique entre l'Aviron de Villeneuve-sur-Lot et l'Aviron Cadurcien pour le challenge.

Les 15, 16, 17, 18 et 19 JUILLET, dans notre ville en fête, les visiteurs pourront satisfaire leur curiosité en admirant une machine volante.

Avion Cadurcien

Le dimanche 19 juin, l'Aviron Cadurcien organise à Cahors, un match avec l'Aviron Villenoveux.

Ce match a une importance particulière. L'Aviron Villenoveux disputera à l'Aviron Cadurcien le challenge que celui-ci a gagné pendant deux ans.

Comme la propriété du challenge n'est définitive qu'après 3 victoires consécutives, l'Aviron Cadurcien doit encore emporter la victoire cette année.

Le match sera couru en outrigier à 4 rameurs de pointe ; départ des Tuileries, arrivée au Garage de l'Aviron (soit 1.800 mètres).

Ce match sera une attraction de plus pour le 19 juin, jour de la fête d'aviation.

### Commission des Fêtes

La Commission des Fêtes nous prie d'annoncer qu'elle a élaboré le programme des fêtes qu'elle se propose d'organiser dans le mois de Juillet.

Parmi les numéros de ce programme serait compris un concours d'aviation.

Le comité nous prie de faire connaître que la Fête de l'Aviation dont nous parlons d'autre part, reste fixée aux 15, 16, 17, 18 et 19 JUILLET.

Médailles d'honneur

Par arrêté du président du Conseil, des médailles d'honneur ont été décernées aux chefs cantonniers et cantonniers du département du Lot dont les noms suivent :

MM.

Duthil (Jacques-Dominique), cantonnier à Belaye ;  
Lagane (François), cantonnier à Douelle ;  
Teulet (Jean), cantonnier à St-Cyprien ;  
Eruyère (Jean), cantonnier à Montcléra ;  
Floucaut (Jean-Pierre), cantonnier à Prudhomat ;  
Estival (Jean), cantonnier à Lunan ;  
Clary (Jean-Pierre), cantonnier à Arcambal ;  
Penchenat (Guillaume), cantonnier à Gourdon ;  
Ayot (Jean-Pierre), chef cantonnier à Cahors.

Jug's suppléants

Sur la proposition du garde des sceaux, le Président de la République a signé un décret aux termes duquel un jug's suppléant rétribué est attribué à un certain nombre de tribunaux. Parmi ceux-ci est compris le tribunal de Cahors.

RETOUR DE MANŒUVRES

Demain, mercredi, vers 11 heures les 2 régiments 7<sup>e</sup> d'infanterie et 207<sup>e</sup> de réserve rentreront après manœuvre combinée à Cahors.

Les deux régiments seront massés sur la place Gambetta, ils rendront les honneurs aux drapeaux du 7 et du 207, puis défilèrent sur les Boulevards, la musique arrêtée devant l'Hôtel de Ville.

Fête de l'Amicale des Instituteurs

Le banquet annuel de l'Association amicale et de la Société de secours mutuels des instituteurs du Lot aura lieu à Cahors le samedi 13 juin, à midi, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Le Trophée de France

Ainsi que nous l'avons annoncé, dimanche a eu lieu la course de bicyclettes organisée pour les éliminatoires du « Trophée de France ».

Le départ a été donné sur le Boulevard Gambetta, entre la Mairie et le Café de Bordeaux où le contrôle était installé.

Vingt coureurs ont pris part à la course dont nous avons fait connaître précédemment l'itinéraire.

Voici le classement d'arrivée.  
1<sup>er</sup> M. Tardieu, de Cahors, sur bicyclette Peugeot ; 2<sup>e</sup> M. Souilhac ; 3<sup>e</sup> M. Chiono ; 4<sup>e</sup> M. Guichard ; 5<sup>e</sup> M. Soulié ; 6<sup>e</sup> M. Joachim.

Ont été classés : officiels : MM. Richardot, Marmiesse, Fernandès, Delpech, Lassus.

Juge à l'arrivée : M. Soulié.

Cette course qui avait attiré une foule énorme sur nos boulevards a obtenu un vif succès.

Malheureusement, elle a été attristée, au départ, par deux accidents. Deux coureurs, avant d'arriver à Mercuès, firent une chute.

L'un d'eux ne reçut que des contusions sans gravité, mais sa machine fut abîmée.

Quant au deuxième, M. Taurand, 27 ans, de Lherm (Catus), il dut être ramené en voiture à Cahors où M. le docteur Gélis le fit admettre à l'hospice.

Il fut ensuite examiné par M. le docteur Valat qui constata une luxation de l'épaule gauche.

Des soins immédiats furent donnés au blessé.

L'état de M. Taurand est des plus satisfaisants : quelques jours de repos suffiront pour le remettre en bon état.

FEUILLETON DU Journal du Lot 112

## LES RÉPROUVÉS

Par Ch. BERNARD-DÉROZNE

XLII

Austin fait un sacrifice

Vous me faites injure, Monsieur, en supposant que je suis capable de vous quitter parce que j'y trouve mon avantage, répondit Austin avec calme, je n'ai aucun emploi plus lucratif qui m'attende, je n'en ai même aucun en vue.

— Vous n'avez pas d'emploi en vue ! s'écria le second associé, et cependant vous renoncez à des chances de fortune comme n'en rencontre pas toujours un homme sur mille. Je n'aime pas beaucoup chercher à deviner les énigmes, Monsieur Austin, mais peut-être serez-vous assez bon pour me dire ce qui vous pousse à nous quitter.

— Je regrette d'avoir à vous répondre que cela m'est impossible, Monsieur ; le motif pour lequel je quitte cette maison, qui est en quelque sorte un second foyer de fa-

mille pour moi, n'est pas un motif frivole, croyez-le bien. J'ai bien réfléchi à ce que je vais faire et je suis très bien que je renonce à un bel avenir en sacrifiant ma position actuelle. Mais la cause de ma démission doit rester secrète, pour le moment du moins. Si jamais le jour arrive où il me sera permis d'expliquer ma conduite, je crois que vous me tendrez la main et que vous me direz... Austin, vous n'avez fait que votre devoir...

— Clément, dit Balderby, vous êtes un excellent garçon, mais certainement vous avez en tête quelque fantaisie romanesque, car s'il en était autrement vous n'auriez jamais écrit une pareille lettre.

« Allez-vous vous marier ? Est-ce là votre motif pour nous quitter ? Avez-vous fasciné quelque riche héritière et êtes-vous à la veille de mener la vie splendide d'esclave ? »

— Non, Monsieur ; j'ai en effet l'espoir de me marier, mais celle qui deviendra ma femme est pauvre et je serai dans la nécessité de travailler toute ma vie.

— Très bien : alors, cher ami, c'est une énigme, et comme je le disais tantôt, je n'aime pas beaucoup à chercher à deviner les énigmes. Rentrez chez vous, mon gar-

çon, dormez sur votre projet et revenez demain me dire de jeter au feu cette lettre stupide... c'est ce que vous pouvez faire de mieux. Bonne nuit.

Mais, malgré tout ce qu'avait pu dire Balderby, Austin ne changea pas de résolution. Il vint de bonne heure le matin et se retira tard le soir pendant tout le mois suivant. Il prépara les grands-livres, balança les comptes et mit tout en ordre pour le nouveau caissier.

Il déclara à Marguerite ce qu'il avait fait, mais il ne lui dit pas jusqu'où allait le sacrifice accompli pour elle. Elle fut la seule personne qui connut le motif réel de sa conduite, car le caissier ne s'expliqua pas plus longuement avec sa mère qu'avec Balderby.

— Je ne pourrai, chère mère, l'avouer les motifs que j'ai pour quitter la maison de banque que dans une époque à venir, lui dit-il. Jusque-là je le supplie seulement d'avoir confiance en moi et de croire que j'ai agi pour le mieux.

— Je le crois, cher enfant, répondit la veuve avec gaieté : je ne l'ai jamais vu agir autrement qu'avec sagesse et prudence.

Son unique fils, son seul enfant, Clément, était le dieu qu'idolâtrait cette simple femme, et s'il avait jugé à propos de la mettre à la

porte et de m'endrier à ses côtés dans les rues de la Cité, je suppose qu'elle se serait imaginé que sous ses façons déraisonnables d'agir se cachait quelques projet plein de sagesse. Elle ne s'opposa donc nullement à l'abandon de son emploi dans la maison Dunbar.

— Nous serons plus pauvres, je pense, Clément, dit Mme Austin, mais c'est là une considération sans importance, car ton cher père m'a laissé assez de fortune pour que je puisse fournir aux dépenses de mon fils unique. Je t'aurai plus souvent à la maison, mon cher enfant, et ce sera là un bonheur.

Mais Clément dit à sa mère qu'il avait juste en ce moment une affaire très sérieuse qui l'occuperait beaucoup, et que la première démarche nécessaire par cette affaire serait un voyage à Shorncliffe, dans le comté de Warwick.

— Tiens, c'est là que tu étais en pension, Clément.

— Oui, mère.

— Et c'est tout près de M. Percival Dunbar... ou plutôt de la maison de campagne de M. Henri Dunbar.

— Oui, mère, répondit Clément... l'affaire dans laquelle je suis engagée est passablement difficile et j'ai besoin des conseils d'un hom-

me de loi.

« Mon ancien camarade de collège, Arthur Lovel, qui est le meilleur garçon du monde, a étudié le droit et il est maintenant avoué. Il habite Shorncliffe avec son père John Lovel, qui est aussi avoué et a une jolie clientèle dans le pays.

« J'irai à Shorncliffe voir mon ami et lui demander conseil, et si tu veux emmener Marguerite pour un changement d'air de quelques jours, nous descendrons au vieil hôtel du Grand Cerf où tu avais l'habitude de loger quand j'étais en pension et où tu me régalaies si bien à l'époque où un bon dîner était un régal pour un écolier affamé.

Mme Austin sourit à son fils. Son sourire était plein de tendresse à ce souvenir de la joyeuse enfance du caissier.

Les mères qui n'ont qu'un fils ne sont pas fortes de caractère.

Clément aurait pu proposer un voyage dans la lune sans qu'elle eût su refuser de lui tenir compagnie dans son expédition.

Elle frissonna un peu et détourna d'un air légèrement inquiet ses regards qui se fixaient sur le feu pétillant allumé dans la chambre coquette pour les porter sur la fenêtre à laquelle apparaissait le ciel gris et froid.

— La fin de février n'est pas le mo-

ment le plus agréable de l'année pour aller faire un séjour à la campagne, Clément, dit-elle, mais je serai certainement bien seule à la maison pendant votre absence. Et quant à la pauvre Margot, il va sans dire que ce serait un grand plaisir pour elle que d'être débarrassée de ses élèves et d'aller voir la vraie campagne bien qu'il n'y ait pas une seule feuille sur les arbres. Je pense donc qu'il faut que je dise oui. Mais raconte-moi cette affaire tout au long, mon cher enfant.

Malheureusement le cher enfant fut obligé de dire à sa mère que l'affaire en question était, ainsi que le motif de sa démission, un profond secret qu'il ne pouvait divulguer d'ici quelque temps.

— Patience, chère mère, dit-il, tu sauras tout par la suite. Crois seulement que ce n'est pas une affaire agréable, ajouta-t-il avec un soupir.

— J'espère que ce n'est pas pour toi qu'elle est désagréable, Clément.

— Elle n'est agréable pour aucune des personnes qui y sont impliquées, mère, répondit le jeune homme d'un ton pensif : c'est une bien triste affaire d'un bout à l'autre ; mais je n'y joue pas le rôle principal, mère, et quand elle sera finie nous n'y songerons que comme à un nuage noir ayant assombri notre vie, et tu diras que j'ai fait mon devoir.

(A suivre).

Présidence de M. CAYLA Caprais  
Informé le Commerce de la création de la Fédération commerciale de Marseille, paraissant tous les 8 jours, publiant la vente de tous les fonds de commerce dans tous nos départements.

2° Le Président communique une lettre du secrétaire général du Comité de France-Amérique, appelant l'attention des commerçants sur la Revue mensuelle du Comité, qui est consacrée aux relations économiques de la France et des Etats-Unis et aux nouveaux droits de douane, qui sont appliqués depuis le 1er avril 1910.

3° Avis favorable donné aux demandes de roulement de MM. Pons (Pierre), forgeron à Cahors, Lafon (Alexis), coiffeur, Lamouroux, fabricant de galoches et Mme Caugolle (tissus à Figeac);

4° Vœu transmis au Ministre des Travaux Publics et à la Ligue de défense contre les chemins de fer, tendant à changer la rédaction de l'art. 103 du Code de Commerce, de manière à le rendre plus favorable aux expéditeurs.

5° Une Exposition Internationale doit avoir lieu à Turin en 1911. Les commerçants qui voudront prendre part à cette exhibition, ou qui désireraient introduire leurs produits en Italie, pourront s'adresser à M. Giorgio Boetto, représentant de commerce.

6° L'agent principal de la Compagnie Transatlantique, de Bordeaux, prévient MM. les Négociants exportateurs, que sur simple demande, il adressera gratuitement sa circulaire mensuelle donnant les renseignements utiles pour acheminer rapidement les marchandises à destination des Colonies ou des pays étrangers.

7° Avis favorable donné au projet de doublement de la voie entre Montvalent et Figeac (Ligne de Périgueux à Figeac).

8° Vœu demandant que le train 3, qui remplace le train 5 à partir du 1er juillet prochain, s'arrête au moins une minute à Souillac et à Gourdon qui étaient desservis par le train 5 depuis l'ouverture de la ligne.

9° Vœu demandant que les voyageurs partis à la première heure des cantons de St-Céré, Bretenoux et Vayrac puissent rentrer chez eux dans la même journée, chose qui leur serait impossible, si le train 16, étant supprimé, il n'était pas créé en remplacement un train prenant des voyageurs, partant de Cahors vers 5 heures du soir.

10° Compte rendu sommaire des Conférences de l'Office des Transports du Centre-Ouest des 11 et 12 mai 1910.

Le Président,  
CAYLA Caprais.

Naturalisation

L'Officiel publie le classement par département des individus majeurs et mineurs devenus Français par voie de naturalisation.  
Dans le Lot, il y a eu 1 naturalisation.

Probité

Les jeunes René Henras, fils de M. Henras, négociant en truffes, et Raoul Plantade, âgés tous deux de 14 ans, élèves à l'école supérieure de Luzech, ont trouvé, samedi, entre Parnac et Luzech, une somme importante.  
Dès leur arrivée à Cahors, ces deux jeunes garçons se sont empressés de déposer leur trouvaille au commissariat de police.  
Nos félicitations à ces deux élèves, dont l'honnêteté fait honneur à leur famille et aux maîtres qui font leur éducation.

Fermeture d'établissements congréganistes

Par arrêté ministériel, sont fermés les établissements congréganistes du Lot:  
Filles de la Charité de St-Vincent de Paul, de Paris, à Gourdon;  
Filles de la Charité de St-Vincent de Paul, de Paris, à Lacapelle-Marival.

NOUVEAU DOCTEUR

Nous sommes heureux d'annoncer que M. le Docteur Lasaygues, précédemment à Prayssac, est définitivement installé à Cahors, rue Emile Zola (Maison Vincens), derrière le Palais de Justice.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>ie</sup>

LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n° du 4 Juin 1910  
Couverture: Wagner en vol.  
La mission chinoise au camp de Châlons.  
Comment courir en rowing, par Dick Arnst.  
La mission chinoise et les sports.

La première course d'aéroplanes. L'aviation à Betheny, par F.-A. Wehel.

Une réunion électorale au Vélodrome Buffalo.  
Mon opinion sur Jeffries, par James J. Corbett.

Le raid interrompu de Martinet. Le carnet du sportsman.

Le match Moreau-Hogan, par Jacques Mortane.

Avant la réouverture de Chantilly, par Isonomy.

Le dix-septième Blanchet, par L. de Fleurac.

Le dernier dimanche de Longchamps, par Stuart.

Nos DEPECHEES

Télégrammes reçus hier:

Paris, 6 juin, 1 h. 35 s.

La catastrophe du « Pluviose »

Une dépêche de l'amiral Bellue sur le renflouement du « Pluviose » annonce que le chaland 42 a disparu dans la nuit, dégageant ainsi le « Pluviose » dont le renflouement pourra être repris rapidement. Les obsèques des victimes du « Pluviose » n'auront pas lieu, croit-on, avant samedi.

Tirage d'obligations

Le numéro 263.884 de la ville de Paris 1898 gagne 200.000 fr.

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 7 juin, 12 h. 20 s.

Tremblements de terre

De violents tremblements de terre ont été ressentis à Naples, Avelino, Palerme. A Calitri il y a vingt morts et de nombreux blessés. Des maisons se sont écroulées.

M. Luzzatti a convoqué d'urgence le Conseil des Ministres.

Paris, 7 juin, 1 h. 20 s.

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pendant le mois de mai accuse une augmentation de recettes de 18.751.500 fr. sur le rendement du mois de mai 1909 et une augmentation de 1.400.100 fr. sur les prévisions budgétaires.

Les réservistes mutinés

Le général de division Nimes a augmenté les punitions de prison des réservistes punis pour mutinerie au camp de Millaus.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Mercuès

Noyade. — Vendredi dernier le corps d'une femme âgée a été retiré d'un puit. D'après certains bruits qui courent, la victime était malade depuis longtemps.

Lalbenque

Bureau de bienfaisance. — Dimanche soir, le bureau de bienfaisance s'est réuni pour fixer la vente d'une maison appartenant aux pauvres.

La date choisie est le dimanche 3 juillet.

La vente aura lieu sous la présidence de M. Guilhem, maire et président du bureau de bienfaisance, assisté de MM. Isidore Laporte et Auguste Magnes.

Luzech

Conseil municipal. — Le conseil municipal, réuni dimanche dernier, approuve les comptes des commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance; il vote le budget supplémentaire de 1910 et approuve le projet de budget primitif de 1911; il approuve le compte administratif présenté par le maire et le compte de gestion du receveur municipal; il attribue des pensions à trois vieillards et donne un avis favorable à deux demandes d'allocation de 75 centimes par jour formulées par des soutiens de famille.

Dimanche prochain 12 mai, à sept heures du matin, nouvelle séance.

Parnac

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal, réunis, le 5 juin, sous la présidence de M. Bouloumié, maire, ont approuvé les comptes présentés par la commission administrative du bureau de bienfaisance.

Ils ont vérifié et approuvé également le compte administratif présenté par le maire, le budget supplémentaire de 1910 et le projet de budget primitif de 1911.

A l'unanimité des membres présents, le conseil proteste contre la reprise du montant d'une demi-journée de prestation que le conseil général, dans une de ses dernières séances, a enlevé aux communes.

Il émet le vœu que la feuille d'avertissement envoyée par le percepteur aux

contribuables indique sur deux colonnes distinctes: 1° la part d'imposition revenant au département; 2° la part revenant aux communes.

Puy-l'Evêque

Eboulement. — A la suite du gros orage de vendredi soir, un grand éboulement s'est produit sur la route nationale, à mi-côte des Scagnons.

Le talus faisant bordure, qui surplombe la rivière à une hauteur de deux cents mètres environ, s'était crevassé depuis quelques jours. Vendredi, dans la nuit, il glissa, entraînant une bonne partie de la route sur une longueur d'une vingtaine de mètres.

Les réparations nécessaires à cet endroit dangereux paraissent devoir entraîner de grandes difficultés à cause de la situation et de l'instabilité du terrain.

Prayssac

Aux morts d'Afrique. — Le conseil municipal a dernièrement voté une somme de 10 francs comme souscription au monument qui doit être érigé à Alger à la mémoire des soldats de l'armée d'Afrique tombés au champ d'honneur.

Duravel

L'élection du 12. — M. Henri Daymard, huissier à Duravel, a été désigné par le comité républicain comme candidat à l'élection municipale de dimanche prochain.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Distinction honorifique. — Notre jeune compatriote M. Auguste Caumont vient d'être décoré de la médaille commémorative du Maroc avec l'agrafe « Ougir » pour avoir glorieusement participé avec le 2<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique aux sanglants combats des 13-14 mai 1907 livrés contre les tribus pillardes de la Chaouia.

Nos plus vives félicitations.

Tentative de meurtre. — A la suite de la tentative de meurtre commise par T... père et fils, de Souceyrac, ces derniers furent arrêtés et incarcérés à la maison d'arrêt de notre ville.

Une information avait été ouverte par M. le juge d'instruction. Les deux inculpés viennent d'être mis en liberté provisoire.

On peut déduire de cette décision que cette affaire sera prochainement portée devant le tribunal correctionnel.

St-Céré

Union musicale. — M. Bécays, député, vient d'adresser en communication à M. le maire de Saint-Céré, la lettre dont la teneur suit:

« Palais-Royal, le 28 mai 1910.

» Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez bien voulu me recommander la demande, formée par la fanfare de Saint-Céré, à l'effet d'obtenir une allocation sur les crédits des Beaux-Arts.

» J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par arrêté, en date du 26 mai 1910, pris sur ma proposition, une somme de cinquante francs est accordée à titre d'encouragement à cette fanfare.

» Le Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts  
» DUJARDIN-BEAUMETZ

Au nom de l'Union musicale, nous adressons nos sincères remerciements à notre dévoué député.

Pisciculture. — Il a été procédé le 3 juin, à l'immersion d'alevins de truites dans notre rivière de la Bave.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Etat civil du mois de Mai. — Naisances: Marcel Janis à Pech-de-soy Lœtitia Bouyssou, rue Pomache; Méline Delchié, au Moulin-Bas; Martiu Roques, aux Valades, Henri Figeac, à Costeraste.

Mariages: Henri Lalande, sans prof. à Léobard; et Marie Malbec, sans prof. à Gourdon; René Gustave Victor Lebret, ingénieur-agronome à Paris, et Valentine-Louise-Jeanne Mazel.

Décès: Pierre July, s. prof., 22 ans, rue Marcis; Jean Jauvin, cultivateur, 71 ans, de Costeraste; Antoine Delpech, cultivateur, 58 ans, au Moulin-Bas; Antoine Soullé, cultivateur, 70 ans, à Prouillac; Claire Foulastré, cultivatrice, 63 ans, au Breilhaut; Baptiste Bonnatou, s. prof., 80 ans, à Soque-meyrine; Maria Roques, 19 heures, aux Valades.

Ce que nous mangeons. — Il a été abattu aux abattoirs de la ville durant le mois de mai:

15 bœufs, 44 veaux, 80 moutons et 22 porcs, formant un poids total de 18.100 kilos.

Rixe. — Deux ménagères d'une commune des environs se sont chamaillées au sujet d'un passage. A bout d'arguments, l'une d'elles, Mme V..., se jeta sur son antagoniste et lui laboura le visage avec un peigne. Les blessures sont peu graves.

La grêle. — Au cours de l'orage de jeudi soir, la grêle a fait d'assez sérieux dégâts sur plusieurs points de la région, notamment entre Salviac et Labastide-Murat.

Gramat

Les courses. — Les courses de Gramat sont définitivement fixées au 31 juillet et au 1<sup>er</sup> août.

Outre la séance d'aviation déjà annoncée, de grandes fêtes auront lieu.

Reilhaguet

Alerte. — Grand émoi dans Landerneau; il y a des grincements de dents. Que se passe-t-il donc? La comète aurait-elle lancé quelques éclaboussures de son noyau sur la bonne ville de Reilhaguet? Y a-t-il des victimes? Non, tranquillisez-vous, bonnes gens; il n'y a ni morts, ni blessés: une toute petite histoire locale simplement. Un empiètement de terrain communal a eu le don d'exciter la gazette du village et va procurer aux lecteurs du Journal du Lot le plaisir de connaître le moyen le plus simple d'acquiescer la propriété. Voici la recette:

Lorsqu'on voudra acquiescer un terrain quelconque il suffira de faire établir une barrière le long du terrain que l'on désire s'approprier, faire constater qu'on aura étendu du linge sur la dite barrière, et faire déposer par quelques personnes que cette barrière a été vue en place dans le cas où pour une cause quelconque elle aurait disparu et... c'est tout.

Comme on le voit c'est tout à fait simple. Pas besoin de notaire, pas besoin d'enregistrement, pas d'impôts à payer.

Nous signalons cette recette à MM. les députés afin qu'ils veuillent bien voter une loi pour modifier le code civil dans l'intérêt des contribuables.

Mais voilà que pour n'avoir pas voulu accepter cette théorie quelques citoyens de Reilhaguet veulent, dit-on, la guerre. Ce sont des ci, des là, paraît-il. Eh! bien: qui sème le vent récolte la tempête.

Avant de reprocher l'inobservation des lois et des règlements il faut les observer soi-même.

Espérons que les injures dont on fait usage actuellement dans notre bonne ville ne feront pas de blessures qui nécessiteraient l'intervention d'un chirurgien-major ou d'un aide-major. Les injures sont les armes de ceux qui ont tort et ces armes endommageront très peu notre peau.

En attendant, nous donnerons les préliminaires de la déclaration de guerre afin de rassurer les âmes craintives sur l'issue non dangereuse de la « continuation de la guerre ??? en 1910. »

Les guerriers.

Mayrac

Les habitants de la section de Mayrac (St-Sozy) avaient jusqu'à ce jour vécu en paix; aucun désordre, aucune division. Il n'en est plus ainsi depuis que M. le Curé s'est mis à faire de la politique.

La section est aujourd'hui dirigée en 2 camps bien tranchés: républicains et cléricaux.

Que M. le Curé veuille ou ne veuille pas que nous le disions, c'est le même prix: lui seul en descendant dans l'arène politique, en se faisant le défenseur du candidat Desol, a obligé une partie des électeurs à organiser un groupe contre la politique cléricale du candidat blackboulé.

A entendre M. le Curé, personne n'y voit aussi clair que lui: c'est possible, mais nous autres républicains, nous croyons également n'être pas aveugles.

Quoique humbles paysans, dépourvus de fortune et d'éducation, nous n'avons pas besoin d'aller au bout du monde pour trouver aussi clairvoyant que M. le Curé.

Aussi quand M. le curé se défend de faire de la politique, nous nous demandons s'il nous prend pour des niais, car enfin, qui plus que lui s'est lancé dans la bagarre électorale derrière M. Desol?

Non, non, M. le curé, si à Mayrac, jusqu'à ce jour on vous a laissé le maître, si l'on vous a écouté tout bonnement, c'est fini. Vous vous en apercevrez: nous sommes des républicains qui voulons et saurons manifester nos sentiments.

Un groupe de républicains.

Bibliographie

La politesse se meurt, la politesse est morte en France... Pourquoi? Vous le saurez en lisant l'admirable article publié par Emile Faguet dans les Annales... Le même numéro contient de très curieux articles sur l'œuvre et la vie sentimentale de Berlioz, par le maître Saint-Saëns, MM. de Fourcaud, Henry Bordeaux, Adolphe Boschot; de délicieuses sottises d'Henri Lavedan sur François Coppée, dont on inaugure la statue; un délicieux croquis de « Petite ville », par Abel Bonnard, une remarquable étude sur la tuberculose par le docteur Koch qui vient de mourir, etc.

En vente partout, 25 centimes.

Lire, dans le numéro du Journal de l'Université, le texte illustré des conférences suivantes:

« Le Bouillant Achille », par M. Jean Richepin. — « Le Ménage Fart », par M. Adolphe Brisson. — « Amor Sorosis », par M. Valléry-Radot. — « Beethoven vieux », par M. Bourgault-Ducoudray.

Cette publication est indispensable aux femmes et aux jeunes filles, qui peuvent ainsi suivre à distance l'enseignement de la rue St-Georges.

En vente partout: 60 centimes.

Au moment où toute la presse célèbre le « Loyalisme » des Anglais, qui ont honoré par d'imposantes funérailles, la mémoire d'Edouard VII, Mon Dimanche nous fait entendre une note différente: il nous conte comment mourut en héros, sur l'échafaud, Charles premier, roi d'Angleterre, cent quarante-quatre ans avant Louis XVI. Les Anglais ont précédé les Français dans la voie du régicide! Si rien n'est plus émouvant que la lecture de cet article, rien, en revanche, n'est plus amusant que celle de la fantaisie que le suit: « La Palissade », conférence humoristique de haut goût. Et rien n'est plus pittoresque que l'article « Jeunes Mariés », qui nous révèle les piquantes coutumes du mariage chez nos aïeux. Viennent ensuite, un extrait poignant de « La Robe Rouge », le chef-d'œuvre de Brieux; d'amusantes révélations sur « Un Syndicat d'animaux »; une désopilante « Revue de la Caricature Universelle », un grand roman dramatique « Kowa-la-Mystérieuse », par Charles Foley, une page pleine de jeux, de belles histoires et de belles images « pour les enfants » un « grand concours » avec de nombreux prix de valeur, plus de soixante articles illustrés.

Mon Dimanche ne coûte que dix centimes. On le trouve partout dès le vendredi. L'administration, 83, rue de l'Ouest, Paris 14 envoie gratis et franco des numéros spécimens sur demande. Profitez-en!

LA NATURE

Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris

Sommaire du n° 1932 du 4 juin 1910

La comète de Halley, par Lucien Rudaux. — Un carrousel à microscopes, par le Docteur Alfred Gradewitz. — La peinture chinoise au musée Guimet, par Jean-Paul Lafitte. — Nouveaux projecteurs militaires automobiles, par Lucien Fournier. — La grenade Marten Hale, par Louis Serve. — Les ressources de la France en minerais de fer, par P. Nicou. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires: Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils ont acquis des connaissances pratiques indispensables: Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquièrent à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1889, boulevard Poissonnière, 49, ou aux succursales: Hommes, rue de Rivoli, 83; — Dames, rue Saint-Denis, 5; — Internal, rue de Turenne, 23 Paris. — Succursales: Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations D'AVENIR.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

Par Correspondance: Préparation aux Brevets Élémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, Ecole Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

LA PLACE ARAGO

Le proverbe « A beau mentir qui vient de loin » est souvent si vrai que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la déclaration de M. Giroin, demeurant, 1, Place Arago, à Toulouse même:

« Chaque hiver depuis trois ans nous dit-il, j'étais pris de douleurs sciaticques accompagnées d'un violent mal de dos. Immobilisé parfois pendant deux semaines, je ne reposais plus, j'avais la tête lourde, de l'oppression et des vertiges fréquents; une grande fatigue m'accablait; plus d'appétit et mes digestions étaient difficiles. J'essayai les Pilules Foster. Dès le début, mes articulations étaient moins raides, je me baissais sans difficulté et mes urines devenaient normales; peu à peu, les forces me revenaient; trois semaines après, j'étais guéri. Depuis un an, je n'ai plus souffert de ces terribles douleurs qu'aucun remède n'avait pu chasser; j'assure mon service avec régularité, l'appétit est excellent et je me porte bien. »

Toutes pharmacies en général. (Exiger la signature « James Foster ») 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat: Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris.

MESDAMES

IRRÉGULARITÉS des ÉPOQUES. Traitement discret contre 10 mandats remboursés du RÉGLOGENE LACROIX G. LACROIX, Pharmacien spécialiste à LILLE.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE UN COUPÉ Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 Juin.

Les avis défavorables de New-York continuent à exercer une influence préjudiciable sur notre marché.

La faiblesse domine dans tous les compartiments et principalement sur le Rio qui a subi un recul sensible.

La Rente française se représente à 98,97.

Les fonds russes s'inscrivent en baisse. L'Extérieure espagnole cote 96,70, l'Italien 105,20, le Portugais 87,87 et le Turc 94,35.

Nos Etablissements de Crédit sont lourds. La Banque de Paris se négocie à 1840, le Comptoir d'Escompte à 841 et le Crédit Lyonnais à 1411.

Parmi les chemins français, le Lyon vaut 1801, le Nord 1740 et l'Est 911. L'action Huelva Copper se tient à 17,75.

L'action de la compagnie Néerlandaise des pétroles de Salt-Creek est demandée à 293.

L'action Castara Estates se traite à 93. L'Assemblée Générale s'est tenue le 11 Mai dernier. Il résulte des renseignements donnés par le Président et des indications contenues dans le rapport des directeurs que la Cie, favorisée par les pluies de printemps particulièrement abondantes a pu poursuivre dans les meilleures conditions, durant l'exercice écoulé, l'extension de ses plantations, spécialement en ce qui concerne le caoutchouc.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 6 juin 1910

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotaient au 50 k. poids vif.		
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.637		0,83	0,80	0,75
Vaches.....	1.274	160	0,82	0,76	0,67
Taureaux...	371		0,72	0,70	0,65
Veaux.....	2.344	2.002	0,85	0,80	0,75
Moutons....	14.760	2.070	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	4.515	55	0,55	0,53	0,52

OBSERVATIONS. — Mauvaise sur les bœufs, les moutons et les veaux et bonne sur les porcs. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

## JUGEMENT SUR REQUÊTE

Pour Monsieur le PREFET du Lot

- 1° Contre PONS Baptiste, propriétaire à Mèges;
- 2° Contre LABORIE Jean, propriétaire à Théron;
- 3° Contre PARDES Vincent, propriétaire à Mèges.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Au nom du peuple Français

Le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, chef-lieu du département du Lot, jugeant en matière civile, a rendu et prononcé le jugement dont la teneur suit.

Du dix mai mil neuf cent dix.  
En audience tenue au Palais de Justice de la dite ville siégeant publiquement.

Messieurs :  
Daurensan, Président.  
Grimal, Labatut, juges.  
Villette, Procureur de la République.

Tardieu, commis-greffier.  
En la cause de Monsieur le PREFET du département du Lot, domicilié de la ville de Cahors

d'une part,  
Et de 1° PONS Baptiste, propriétaire, demeurant à Mèges.

2° LABORIE Jean, propriétaire, demeurant au Théron.

Et de 3° PARDES Vincent, propriétaire, demeurant à Mèges, tous demeurant, commune de Boissières. Parties expropriées.

d'autre part.

Requête :  
Le Procureur de la République, près le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors.

1° Vu la demande ci-jointe de Monsieur le Préfet du Lot.

2° Vu l'arrêté de cessibilité.

3° La décision de la commission départementale.

4° Le plan parcellaire et l'état estimatif des terrains à exproprier.

5° Le numéro soixante-dix-neuf du Journal du Lot, du onze juillet mil neuf cent neuf qui a inséré les publications légales.

6° La délibération du conseil municipal de la commune de Boissières;

7° Un avis au public du maire de Boissières, annonçant que le plan parcellaire des terrains à exproprier en vue de la construction du chemin vicinal, restera déposé à la mairie de cette commune pendant huit jours.

8° Un certificat du maire de Boissières attestant que le dit avis a été publié le neuf juillet à son de trompe et affiché à l'église et à la maison commune.

9° Un certificat du maire de la commune de Boissières attestant que l'enquête prescrite par le titre deux de la loi du trois mai mil huit cent quatre-vingt-un a été ouverte du dix au dix-neuf juillet mil neuf cent neuf et qu'aucune réclamation n'a été formulée.

Vu l'article seize de la loi du vingt-un mai mil huit cent trente-six.

Requiert qu'il plaise au Tribunal ordonner l'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles de terrains désignées dans l'arrêté de cessibilité et devant être incorporées au chemin vicinal numéro trois, sur le territoire de la commune de Boissières dans la partie comprise entre Maxou et Catus.

Désigner pour présider et diriger les opérations du Jury un des Messieurs du siège ou Monsieur le Juge de Paix du canton de Catus et un suppléant en cas de besoin et choisir sur la liste générale du Jury prescrite par les lois des trois mai mil huit cent quarante-un, article vingt-neuf, et vingt-un mai mil huit cent trente-six, article seize, quatre jurés titulaires et trois jurés supplémentaires.

Cahors, le trente avril mil neuf cent dix.

Pour le Procureur de la République,

Signé : DARRAS.

### JUGEMENT

Sur quoi le Tribunal, Monsieur le Procureur de la République, a dit qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot en date à Cahors du huit septembre mil neuf cent neuf par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer de la part du Tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique de divers immeubles situés dans la commune de Boissières, appartenant aux propriétaires sus-nommés et nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire numéro trois comprise sur le territoire de la commune de Boissières, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot) et que les propriétaires refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de la dite lettre;

Vu l'article quatorze de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Il requiert que les immeubles que les propriétaires sus-nommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soient expropriés; qu'il soit désigné un Juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du Jury, qui sera ultérieurement désigné et un autre pour le remplacer au besoin.

Le Tribunal faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot en date du huit septembre mil neuf cent neuf, que les immeubles que les propriétaires sus-dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier qui a été mis sous les yeux du Tribunal que toutes les formalités prescrites par la loi pour parvenir à la dite expropriation ont été régulièrement observées.

Par ces motifs, le Tribunal,

Où dans l'intérêt de Monsieur

le Préfet du département du Lot, Monsieur le Procureur de la République en ses conclusions; après en avoir délibéré statuant publiquement.

Homologue la requête présentée au Tribunal par Monsieur le Procureur de la République.

Ce faisant, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique;

1° D'un immeuble en nature de pré, de la contenance de cinq ares quatre-vingt-cinq centiares, formant le numéro quinze P, section C du plan cadastral de la commune de Boissières, appartenant à Pons, Baptiste;

2° D'un immeuble en nature de pré de la contenance de deux ares cinquante-sept centiares, formant le numéro quinze P, section C du plan cadastral de la commune de Boissières, appartenant à Laborie Jean;

3° D'un immeuble en nature de pré de la contenance de un are quarante-cinq centiares, formant le numéro huit, section C du plan cadastral de la commune de Boissières, appartenant à Pardes Vincent et nécessaires à la construction de la partie du chemin vicinal ordinaire, numéro trois, de Maxou à Catus, comprise sur le territoire de la commune de Boissières.

Désigne Monsieur le Juge de paix du canton de Catus pour présider et surveiller les opérations du Jury d'expropriation, et Monsieur le premier suppléant du Juge de paix du dit canton pour le remplacer au besoin;

Signé, DAURENSAN, TARDIEU.

Visé pour timbre et enregistré gratis à Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent dix, folio soixante, case deux.

Signé : B. D'ETIVEAUD.

En conséquence, le Président de la République Française, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent à exécution.

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main.

A tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par Monsieur le Président et par le greffier.

Expédié à Cahors le vingt-sept mai mil neuf cent dix à la Requête de Monsieur le Procureur de la République à Cahors, demandeur.

Le Greffier en chef, BONNEFOUS.

Vu pour légalisation de la signature de M. Bonnefous, greffier en chef par nous, Fournié, juge.

Pour le Président du Tribunal de première instance, empêché, Cahors le 27 mai 1910.

FURNIÉ.

EXTRAIT du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse rurale de Montfaucon (Lot), tenue le 8 mai 1910.

Par décision de l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse rurale de Montfaucon, cette Société qui était régie par la loi du 5 novembre 1894, s'est placée sous le régime de droit commun des Sociétés.

Entre MM. Lavar Louis, Lasfargues Antoine, Roques Liguori, Darnis Léon, Mespoulet Charles, Salgues Jacques, Capelle Pierre, Locarrière Pierre, Saint-Chamand Jean, Delpech Pierre, Delpech Philippe, Hermet Jean, Pouljade Augustin, Andral Aristide, Lafage Antoine, Vayssières Jean-Louis, Viguié Gérard, Hermet Charles, Grangié Jacques, Bergougnoux Henri, Rigouste Vincent, Froment Antoine, Gervais Martin, Camina de Louis, Peyronnet Louis, Poulzagues Aimé tous agriculteurs, domiciliés à Montfaucon, et toutes les personnes qui y adhéreront par la suite. Elle forme une Société en nom collectif, à capital variable, sous le nom de Caisse rurale de Montfaucon, ayant son siège dans la dite commune. La Société est constituée sans capital. Elle est administrée par M. Lavar Louis en Directeur, assisté de MM. Lasfargues Antoine et Roques Liguori. Tout acte engageant la Société doit porter la signature de ceux de ses administrateurs. La Société a été fondée sous le régime de la loi du 5 novembre 1894, le 18 février 1906 Elle est placée sous le régime de droit commun, à dater du 8 mai 1910. Elle est constituée pour une durée illimitée. L'acte constitutif a été déposé au greffe de Labastide-Murat, le 24 mai 1910 et au greffe du Tribunal de Commerce de Gourdon, le 6 juin 1910.

Le Directeur, LAVAR Louis.

Le Vice-Directeur, LASFARGUES Antoine.

L'Administrateur, ROQUES Liguori.

Chemin de Fer d'Orléans

Dans le but de faciliter aux malades peu fortunés le séjour dans les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Nèris et de Cransac au début et à la fin de la saison, alors que les traitements peuvent être suivis dans des conditions moins onéreuses, la Compagnie vient de prendre, à titre d'essai, pour l'année 1910, les dispositions ci-après :

Les billets individuels d'aller et retour délivrés du 1<sup>er</sup> au 15 juin et du 15 août au 30 septembre à toute gare du réseau d'Orléans pour les gares desservant les stations ci-dessus seront exceptionnellement valables 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée; ces billets ne seront pas susceptibles de prolongation.

## L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

10, Rue du Lycée

A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT

## Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot

Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

### L'HUILE DE FOIE DE MORUE

jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

## PHOSPHIODE

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants

Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50; Le litre... 6 fr.

La PHOSPHIODE et le Corps médical

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue assésés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

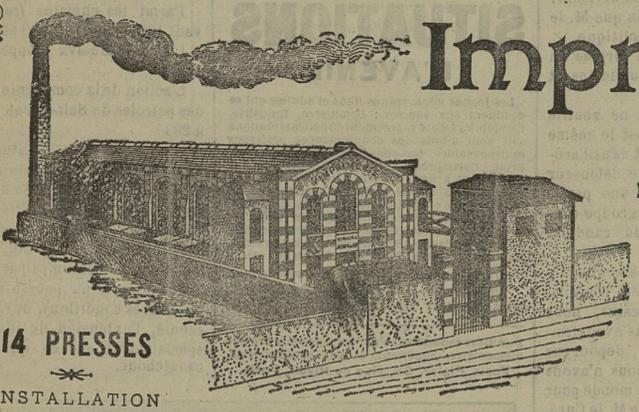
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Docteur OYREL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Ornano, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS

Dépôt dans toutes les Pharmacies



14 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

### IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS

Certifié véritable par le gérant soussigné,  
Cahors, le

1910

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,  
Le Maire,